

Revenus pétroliers

à cette fin». Au lieu de consentir cette somme ridicule, le gouvernement préfère utiliser les fonds disponibles pour accorder des concessions fiscales aux sociétés pétrolières, afin d'améliorer leurs ressources d'autofinancement, sans les obliger pour autant à mettre sur pied des projets de création d'emplois.

• (1540)

Je constate, monsieur le Président, que vous me demandez de conclure. Un dernier point, toutefois. Cette dépense n'entraînera pas l'établissement de projets valables. Elle ne servira qu'à améliorer les ressources d'autofinancement des multinationales. En deuxième lieu, le gouvernement ne se propose pas d'en faire profiter les consommateurs. On pourrait consacrer cette somme à de nombreux projets louables dans le domaine énergétique. Elle pourrait être utilisée dans les domaines sociaux. Le proposition que renferme ce projet de loi est vraiment scandaleuse.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination et féliciter également le vice-président (M. Corbin) et le président suppléant (M. Guilbault). Nous souhaitons que votre prédécesseur se rétablisse promptement afin de pouvoir reprendre ses nouvelles fonctions. Son absence se fait sentir à la Chambre.

Parler d'énergie encore une fois, est pour moi un plaisir renouvelé. Depuis que je suis venu à Ottawa en 1979, je l'ai fait à maintes reprises. J'ai écouté le discours ronflant du député de Comox-Powell River (M. Skelly). Il a parlé des sept grandes pétrolières, à qui on fera des conditions un peu meilleures. Il faut bien se le rappeler, ce sont ces sociétés qui sont venues découvrir du pétrole au Canada. Bay Street ne pouvait trouver le capital de risque nécessaire à la prospection pétrolière dans les provinces de l'ouest. Nous leur devons donc une certaine reconnaissance. Bien sûr, j'admets leur cupidité. Elles savent sauter sur l'occasion. Ce sont des opportunistes. Mais heureusement, ces compagnies ont fait profiter le Canada de leur expérience. Et le Programme énergétique national leur a fait la vie dure. Avant cette intervention, elles dépensaient au Canada plus de 100 p. 100 de leur capital d'autofinancement. Aujourd'hui, sauf erreur, la proportion est inférieure à 50 p. 100. Je crois que leur apport a été positif. Si elles avaient pu, elles auraient exploité les sables bitumineux et probablement qu'en 1985 nous aurions produit du pétrole à partir des réserves connues, à partir du pétrole lourd et des sables bitumineux.

Les néo-démocrates ne cessent de répéter: «Nationalisons, tout». Et quoiqu'en dise le député de Comox-Powell River, rendons grâce aux multinationales. La General Motors est implantée dans la circonscription de son chef. Tant mieux, car cette société a introduit au Canada une technologie nouvelle, créé de l'emploi au moment même où bien des Canadiens étaient en chômage.

Je ne suis pas un détracteur des multinationales. Il faut canadianiser davantage nos entreprises. Mais il reste que les multinationales ont largement contribué à notre économie.

Le député de Comox-Powell River et moi-même sommes d'accord sur un point: le programme d'encouragement du secteur pétrolier doit être modifié. Nous divergions de vues sur les modalités, mais nous sommes d'accord sur le principe. J'y reviendrai d'ailleurs un peu plus loin. Il convient de noter que l'actuel ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) était

secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie au moment où se sont tenues les audiences sur l'énergie. Il soutient encore le même triste sire. A l'époque, l'actuel ministre d'État aux Finances tenait les mêmes propos qu'il nous a livrés hier. D'après lui, les sociétés pétrolières seraient traitées aux petits oignons.

Je voudrais faire une mise au point en rappelant quelques déclarations faites il y a deux ans, au moment où le Programme énergétique national était débattu en comité. Comme vous le savez, monsieur le Président, les audiences ont duré huit semaines, qui ont été chargées. Nous avons tenté d'améliorer la loi. Nous avons réussi à modifier une importante disposition, le paragraphe 79(1) je pense, soit l'article 1(1) de l'actuel projet qui concerne la Cour fédérale. Cet amendement proposé par le parti conservateur était très important, monsieur le Président. Avant que cet amendement ait été proposé avec l'appui de l'Association du barreau canadien, il semblait évident que ce serait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui aurait le dernier mot. Cette perspective nous effrayait puisque les sociétés pétrolières n'auraient pu avoir recours à un tribunal supérieur. Nous avons insisté pour que l'on permette le recours à la Cour fédérale. Le gouvernement propose une modification de pure forme à cet article. Mais si la loi prévoit le recours à la Cour fédérale, c'est grâce aux députés conservateurs qui ont siégé à ce comité et qui ont lutté avec acharnement pendant huit semaines pour l'obtenir. Ce point est très important. Quant au fait qu'il s'agit du même tribunal qui tranche les appels concernant la loi de l'impôt sur le revenu, je m'interroge à ce sujet après avoir entendu les révélations faites à la Chambre au sujet de l'attitude des fonctionnaires de Revenu Canada.

Je me rappelle très clairement du texte initial du Programme énergétique national. Nous étions d'accord avec les libéraux sur certains points: l'équité, l'autarcie énergétique et la canadianisation de l'industrie. Mais, fondamentalement, le PEN n'était pas équitable. Il était injuste envers l'ouest et envers le cœur industriel du Canada, c'est-à-dire le Québec et l'Ontario. Pour ce qui est de l'autosuffisance énergétique, nous importons actuellement 33 p. 100 de nos approvisionnements en pétrole. Avant le Programme énergétique national, nous en importions 25 p. 100.

M. MacLaren: Ce sont les chiffres nets.

M. Fennell: J'ai pris ces chiffres dans les documents officiels qui étaient les documents de travail de l'ancien ministre de l'Énergie, à ce qu'il nous a dit.

M. Fisher: Combien en vendons-nous?

M. Fennell: Nos vis-à-vis peuvent argumenter, mais il n'en reste pas moins que je me fonde sur les mêmes documents que le ministre, de son propre aveu.

Le bill à l'étude propose des modifications aux dispositions concernant la participation fédérale. Je vais vous expliquer l'origine de ces changements, monsieur le Président. Peu après les audiences sur l'énergie, nous avons été convoqués par le sous-ministre adjoint de l'Énergie à une réunion à la pièce 229-Nord. Après qu'il nous eut exposé tous les changements proposés dans ce document que nous appelions le bébé PEN, je lui ai demandé à quoi tout cela rimait. Il m'a répondu que, en fait, la boule de cristal s'était lourdement trompée. En d'autres termes, il fallait modifier le programme de l'ordinateur. Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat, mais c'était absolument